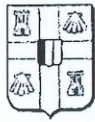


VILLE DE SAINTE-ADRESSE



Extrait du registre des arrêtés du Maire

N° 128 T 26

Objet : *Réglementation temporaire de la circulation rue des Pêcheurs*

Le Maire de la Ville de Sainte-Adresse

VU les articles 2212-1 à 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R 417-10 du Code de la Route

VU la demande présentée par l'association des riverains de la rue des Pêcheurs, pour les besoins d'organisation de la Fête des Voisins

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement de la manifestation, la rue des Pêcheurs sera interdite à la circulation, **le 19 juin 2026, de 18 heures à 23 heures.**

Article 2 : Les organisateurs mettront en place la signalisation réglementaire nécessaire.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées dans les formes prévues par les règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Sainte-Adresse, les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire Divisionnaire du Havre, Monsieur le Commandant du Corps Urbain du Havre et les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Adresse, le vingt-neuf avril deux mil vingt-six.

Le Maire,

